

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2004

Séance ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : M. LESAGE, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , Mme YAICH, Mme LE TEXIER, Mme BONNIN, Mme RANVIER, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, Mme MARIN, M. LESAGE, Mme GUITTON, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE , M. KONATE, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMMAIN, M. GANDEGA, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. BONNARD, M. ZELPHIN, Mme JOARY, M. BOULAY, Mlle BOUBEKEUR, Mme TECHTACH, Mlle PARENTI, Mme MBANI, M. BOUCHACOURT.

Absent : Mlle GOUDIABY.

Pouvoirs : M. BONNARD à M. MAQUIN, M. ZELPHIN à M. MARSAC, Mme JOARY à Mme YAICH, M. BOULAY à M. LOTERIE, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mme TECHTACH à Mme MARIN, Mlle PARENTI à M. BAUER, Mme MBANI à M. GANDEGA, M. BOUCHACOURT à Mme LE TEXIER

1/ ELECTIONS SENATORIALES

Désignation des délégués suppléants - Formation du collège électoral

M. le Maire rappelle que dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit pour participer au scrutin sénatorial qui se déroulera le 26 septembre prochain.

Il informe le Conseil Municipal que Mme Le Texier, conseillère générale, a désigné M. Le Texier Yves pour la remplacer en tant que délégué de droit de Villiers-le-Bel.

M. le Maire précise qu'il convient de désigner des suppléants destinés à remplacer des délégués en cas d'empêchement. Il informe les conseillers qu'une seule liste a été déposée au bureau électoral.

M. le Maire donne lecture des candidats de la liste "Chaque jour, plus proches, plus solidaires, pour l'avenir de Villiers-le-Bel".

Il précise que le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La liste "Chaque jour, plus proches, plus solidaires, pour l'avenir de Villiers-le-Bel" a obtenu 33 voix.

Les 9 sièges de suppléants ont été attribués à cette liste.

Sont désignés suppléants : M. PETITJEAN Alain, M. SOUMARE Ali, M. BOYELDIEU Claude, Mme MARSAC Sylvie, M. YAICH Georges, Mme SARAFIAN Aravnie Annie, Mme FISCHER Noémie, M. CARRIER Nicolas, M. HAYS Alain

M. KONATE arrive en séance.

2/ MARCHES PUBLICS

Marché de fourniture de produits d'entretien - Attribution

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 mai 2004, il a validé le lancement d'un marché de fournitures de produits d'entretien.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les plis reçus pour ce marché ont été ouverts en commission d'appel d'offres du 18 juin 2004. Après analyse des offres, les membres de la commission ont procédé à l'attribution de ce marché le 1er juillet 2004.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce marché avec les titulaires retenus en commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot n°1 "Achats de produits de nettoyage classiques"

Société 5SGROUPE - 25 avenue Chandon 92230 GENNEVILLIERS

- Lot n°2 "Achats de produits de nettoyage spécifiques à la cuisine et la laverie"

MR NET S.A - ZA- 54 rue Saint Roch 95260 BEAUMONT SUR OISE

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

3/ ETUDE DU SECTEUR DES CLEMATITES

Demande de subvention (CDC, Etat) pour la réalisation d'une étude

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 mai dernier relative aux demandes de subventions auprès de l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations pour le projet de rénovation urbaine du secteur des Clématites (La Cerisaie).

Il explique que la fiche financière présentée lors du précédent conseil municipal a évolué.

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle fiche financière et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

4/ URBANISME

Demande de subvention à l'Etat - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2003, le Conseil Municipal a lancé la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions de la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (S.R.U.).

M. le Maire précise que la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme peut être subventionnée par l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation à hauteur de 35% minimum du montant du coût prévisionnel.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la subvention de l'Etat. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.